

Présentation de la maturité mention bilingue (MMB) à Genève

Introduction

- La filière MMB existe dans deux langues: allemand et anglais
- Deux modèles de parcours bilingue sont proposés aux élèves:
 - o Par l'enseignement bilingue de disciplines non linguistiques dans un collège genevois (maturité mention bilingue par enseignement - MMB_e)
 - o Par la réalisation d'un séjour linguistique en immersion d'un semestre ou d'une année dans un établissement scolaire reconnu de l'aire linguistique correspondante (maturité mention bilingue par séjour - MMB_s)

Les objectifs par un parcours en MMB visent à:

- Accroître l'acquisition de compétences communicationnelles en anglais ou en allemand;
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines;
- Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

Le cursus en MMB est offert prioritairement aux collégiennes et aux collégiens non germanophones ni anglophones qui satisfont aux conditions d'admission au Collège et qui attestent, au moment de leur inscription, de leur bon niveau dans la langue d'immersion choisie et en français.

Les compétences des élèves en français, langue première d'enseignement, sont maintenues à un niveau élevé. Les programmes et les exigences dans les disciplines enseignées dans la langue d'immersion correspondent à ceux des mêmes disciplines enseignées dans la langue première. Le niveau est maintenu tant pour les objectifs et les contenus que pour les critères d'évaluation.

Conditions d'admission en Maturité mention bilingue (MMB_e et MMB_s)

Inscription possible exclusivement au printemps de la 11^{ème} année
Une moyenne ≥ 4.8

- en français
- dans la langue d'immersion choisie,

tant aux inscriptions d'avril qu'aux confirmations d'inscription de fin juin.

Déroulement des cursus

MMBe

1^{re} année

Sensibilisation et immersion progressive



2^e–3^e–4^e années

Au moins trois disciplines non linguistiques comptant pour la maturité dans la langue d'immersion *.



Encouragé

Le travail de maturité rédigé et présenté dans la langue d'immersion.

Recommandé

Séjours ou échanges linguistiques dans la langue d'immersion en 2^e ou en 3^e pendant l'été et/ou jusqu'à fin octobre

MMBs

1^{re} année

Cursus ordinaire

Au 2^e semestre : sensibilisation et préparation au séjour



Choix du séjour linguistique à valider par l'institution



2^e année

Séjour de 20 semaines exclusivement au premier semestre dans un établissement scolaire reconnu de l'aire linguistique de la langue cible



3^e année

Obligatoire en allemand/anglais:
- un cours de sciences humaines *
- travail de maturité



4^e année

Obligatoire en allemand/anglais:
- deux cours de sciences humaines *
- fin du travail de maturité

2^e année

Séjour d'un an dans un établissement scolaire reconnu de l'aire linguistique de la langue cible



3^e année

Obligatoire en allemand/anglais:
- un cours de sciences humaines *
Encouragé en allemand/anglais:
- travail de maturité



4^e année

Obligatoire en allemand/anglais:
- un deuxième cours de sciences humaines *
Encouragé en allemand/anglais:
- fin du travail de maturité

* Le choix des disciplines enseignées en immersion est déterminé par le Collège.

Conditions générales de poursuite du cursus MMB

À la fin de la 1^{re} année
une moyenne ≥ 4.5 en français et dans la langue d'immersion choisie.
À la fin de la 2^e et de la 3^e année
une moyenne ≥ 4.5 en allemand/anglais DF (4.0 en OS) est exigée pour le maintien en 3 ^e et 4 ^e années.
Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève quitte le cursus bilingue et peut devoir réintégrer le collège d'attribution dépendant de son domicile.

Conditions particulières pour la MMBs

Au retour **d'un séjour de 20 semaines** qui ne peut avoir lieu que sur le 1^{er} semestre, l'élève est évalué uniquement au 2^e semestre, excepté dans les disciplines comptant pour l'obtention de la maturité, pour lesquelles un examen portant sur le champ du 1^{er} semestre sera organisé.

Au retour **d'un séjour linguistique d'un an**, l'élève intègre la 3^e année s'il avait obtenu, avant son départ, une moyenne générale ≥ 5.0 ou 19 de total des 4 branches FR-MA-L2 et L3. Les élèves qui n'obtiennent pas ces conditions reprennent la 2^e année dans son intégralité. Au cours du 1^{er} semestre de la 3^e année du Collège, l'élève est évalué dans les disciplines de 2^e année dont la note constitue la note de maturité.

Lorsque le séjour a lieu en Suisse allemande et que l'élève ne satisfaisait pas aux conditions pour intégrer la 3^e année avant son départ, l'élève est admis en 3^e année à son retour, à condition qu'il ait obtenu la promotion dans l'établissement d'accueil, et sous réserve que le programme suivi corresponde au programme de la 2^e année au Collège de Genève. Le cas échéant, les notes anticipées de maturité acquises en Suisse allemande dans les disciplines correspondantes sont validées pour la maturité gymnasiale.

Conditions d'obtention du titre

MMBe	MMBs – séjour d'un semestre	MMBs – séjour d'un an
Résultats de maturité satisfaisant aux conditions fédérales et cantonales	Résultats de maturité satisfaisant aux conditions fédérales et cantonales	
Au moins 800 heures d'immersion attestées, sans compter l'enseignement de l'allemand/l'anglais	Séjour attesté dans un établissement scolaire reconnu d'une durée de 20 semaines	Séjour attesté dans un établissement scolaire reconnu d'une durée d'une année scolaire
Notes de maturité dans les disciplines, suivies dans la langue d'immersion, et obtenues dans cette langue	Notes de maturité dans les deux disciplines de sciences humaines obtenues dans la langue d'immersion et TM réalisé dans la langue d'immersion	Note de maturité dans la discipline de sciences humaines obtenue dans la langue d'immersion

Séjour linguistique en MMBs

Les destinations admises dans le cadre de la langue cible sont :

- ⇒ Anglais : Grande-Bretagne, Irlande, Canada, USA, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud
- ⇒ Allemand : Suisse alémanique, Allemagne, Autriche

Le séjour linguistique est réalisable de deux manières:

1. Par **organisation et financement individuels** (réseau personnel ou organisme privé). Dans ce cas, l'établissement d'accueil doit suivre le programme scolaire public, et il est recommandé que l'hébergement ait lieu hors du cercle et/ou connaissances familiales (objectif d'immersion culturelle)
2. Par l'inscription à un **programme de séjour linguistique au bénéfice d'un soutien financier dans le cadre de la solution suisse Erasmus +**, piloté et coordonné par le service [Echanges & Mobilité \(EL&M\)](#) DIP.
 - a. Deux programmes possibles en MMBs anglais: [Irlande ou au Canada](#).
 - b. Un programme [d'échange linguistique](#) en Suisse alémanique en MMBs allemand.

NB: Une aide financière au séjour pour le solde éventuel du coût du séjour est possible sur la base d'une demande spécifique ad hoc auprès du conseiller social de l'établissement MMBs concerné, selon les critères usuels de prise en compte de la demande, en particulier les revenus.

Affectations et limitations

Les élèves qui choisissent d'étudier en **maturité bilingue par enseignement** à Genève sont affectés à l'un des établissements suivants :

- les Collèges Calvin et de Candolle pour *l'allemand*
- les Collèges André-Chavanne et Rousseau pour *l'anglais*

Le choix de la filière bilingue par enseignement dans l'école d'origine peut impliquer une limitation de choix de l'option spécifique ou de niveaux en mathématiques.

Les élèves qui choisissent d'effectuer une **maturité bilingue par séjour** sont affectés à l'un des établissements suivants :

- les Collèges Claparède, Emilie-Gourd, de Saussure, Madame de Staël, Sismondi et Voltaire.

Le cumul MMBs et le dispositif sport-arts-études (SAE) est impossible.

Documents de référence:

- Règlement relatif à la formation gymnasiale au Collège de Genève du 29 juin 2016 (C 1 10.71), en particulier son chapitre V ;
- Règlement interne du Collège de Genève, en particulier ses articles 40, 41, 42 et 43 ;
- Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiales du 15 février 1995 (ORM), article 18 ;
- Règlement de la Commission suisse de maturité (CSM) pour la reconnaissance de maturités cantonales bilingues du 16 mars 2012.

Personnes de référence:

- MMBs: M. Thierry Dupraz, Doyen au Collège Claparède, Coordinateur de la Maturité mention bilingue par séjours (MMBs), 022/388 22 13 thierry.dupraz@edu.ge.ch
- MMBs: Doyennes et doyens respectifs des Collèges MMBs
- Séjours et questions générales filière bilingue: Mme Catherine Sonino, Attachée de direction DGES II, Echanges & Mobilité DIP, Formation bilingue ESII, 022 327 06 43 catherine.sonino@etat.ge.ch